

ASA DU CANAL DE L'ANCIEN MOULIN

Compte rendu de la séance du 28 juillet 2023

Étaient présents : TRUCHET Pierre, TREMORI Marie-Line, AMIC Philippe, LAMBERT Bernard, RICHAUD Guillaume

Avaient donné pouvoir :

Étaient absents ou excusés :

Secrétaire de la séance : TREMORI Marie-Line

Ordre du jour:

- 1- Validation du compte de gestion 2022.
- 2- Approbation du compte administratif 2022.
- 3- Affectation du résultat 2022.
- 4- Vote du budget primitif 2023.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL :

(DE 2023 01) Validation du compte de gestion 2022

LE CONSEIL SYNDICAL réuni sous la présidence de TRUCHET Pierre

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable du Trésor, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le comptable du Trésor, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

(DE 2023 02) Approbation du compte administratif 2022

Monsieur le Président soumet au conseil syndical le compte administratif de l'exercice 2022. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et témoigne de la santé financière de l'ASA.

Le conseil syndical élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif. Mme TREMORI Marie-Line, Vice Présidente, élue présidente de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur le Président.

LE CONSEIL SYNDICAL

à l'unanimité des membres présents, hormis M. le Président qui ne prend pas part au vote,

1. DONNE acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				14 405.44		14 405.44
Opérations exercice			1 707.71	2 841.67	1 707.71	2 841.67
Total			1 707.71	17 247.11	1 707.71	17 247.11
Résultat de clôture				15 539.40		15 539.40
Restes à réaliser						
Total cumulé				15 539.40		15 539.40
Résultat définitif				15 539.40		15 539.40

2. CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

4. VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

(DE 2023 03) Affectation du résultat de fonctionnement 2022

LE CONSEIL SYNDICAL réuni sous la présidence de TRUCHET Pierre

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 15 539.40

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	14 405.44
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	10 450.44
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	1 133.96
Résultat cumulé au 31/12/2022	15 539.40
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	15 539.40
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	15 539.40
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

(DE 2023 04) Vote du budget primitif 2023

Monsieur le Président invite le conseil syndical à adopter le budget primitif 2023 de l'A.S.A. après exposition du rapport général de présentation,

Après exposé du Président et en avoir délibéré,
LE CONSEIL SYNDICAL
DÉCIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de l'A.S.A. du Canal de l'Ancien Moulin de Lachau pour l'année 2023 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 28 458,80 Euros
En dépenses à la somme de : 28 458,80 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	6 710.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00
014	Atténuations de produits	0.00
65	Autres charges de gestion courante	100.00
66	Charges financières	0.00

67	Charges exceptionnelles	1 520.00
023	Virement à la section d'investissement	10 064.40
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		18 394.40

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	2 850.00
73	Impôts et taxes	0.00
74	Dotations et participations	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00
76	Produits financiers	5.00
77	Produits exceptionnels	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	15 539.40
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		18 394.40

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	0.00
21	Immobilisations corporelles	10 064.40
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		10 064.40

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	10 064.40
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		10 064.40

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée.